



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Cellule Prévention-Sécurité-Sûreté**

Secrétariat Général  
Cellule Prévention-Sécurité-Sûreté  
Affaire suivie par :  
Maryse MEULENAERE  
Tél : 03 20 15 60 74  
Mél : risques.surete@ac-lille.fr

144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le 10 septembre 2021

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale du Premier Degré

S/C de Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services Départementaux de l'Education Nationale

**Objet : mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et établissements scolaires.**

**Références :** Posture Vigipirate « Eté - Automne 2021 »

Instruction du 12/04/2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

Instruction NOR INTK 2023920J du 27 octobre 2020 relative à la sécurisation de l'espace scolaire et à l'accompagnement du corps enseignant dans le cadre des mesures post attentat d'Eragny-Conflans-sainte Honorine.

**PJ :** Fiche synthétique Sécurité-Sûreté 2021-2022

Alors que l'Éducation Nationale a été durement touchée à l'automne dernier par l'attentat perpétré à l'encontre d'un professeur, le contexte de cette rentrée est marqué par le procès des attentats du 13 novembre 2015.

Le niveau de la menace terroriste demeure élevé. Il nous impose de maintenir la vigilance et consolider les dispositifs de sécurité au sein de chaque établissement scolaire. C'est pourquoi je vous demande de poursuivre les actions déjà entreprises pour renforcer la sécurisation de votre école et de mettre œuvre toutes les mesures de protection de l'espace scolaire :

Le plan Vigipirate constitue le socle de la sécurisation des établissements scolaires. Il distingue trois niveaux de vigilance et ses mesures doivent impérativement être appliquées. L'affichage à l'entrée des établissements du logo correspondant au niveau de vigilance en cours doit être systématiquement réalisé.

**La posture Vigipirate est au niveau « Sécurité renforcée - Risque Attentat »** et se traduit notamment par le maintien d'une surveillance active, un contrôle des accès et un filtrage des flux ainsi que par une attention particulière aux rassemblements au sein et aux abords des établissements ainsi que lors des déplacements en groupe.

Vous vous assurerez d'avoir identifié votre correspondant « sécurité à l'école » de la police ou de la gendarmerie. Si tel n'était pas le cas, vous vous rapprocherez de votre Référent Sûreté Education Nationale dont les coordonnées figurent dans ce courrier.

L'état de la menace nécessite également de porter une attention particulière à la transmission dans les meilleurs délais et en tout état de cause **avant les vacances de Noël 2021** des documents suivants via le portail académique Eduline :

- les **plans de l'école**, qui feront gagner un temps précieux en cas d'intervention (uniquement s'ils n'ont pas déjà été transmis lors des années scolaires précédentes ou s'ils ont été modifiés).

- le **PPMS Attentat-intrusion** mis à jour pour cette année scolaire (même s'il a été réalisé et transmis les années précédentes).

- le bilan de l'**exercice PPMS Attentat intrusion** : cet exercice est à réaliser au plus tard pour le 18 décembre 2021.

- le **diagnostic de mise en sûreté** à jour, qui doit permettre de répertorier les vulnérabilités des établissements scolaires et d'analyser les aménagements qui seraient de nature à améliorer la sécurité, en lien étroit avec les représentants de la collectivité et le cas échéant avec le concours des services locaux de police et gendarmerie.

La complexité des crises que nous traversons ne doit pas occulter les autres formes de risques (technologiques, naturels) qui peuvent toucher chaque établissement scolaire. La mise à jour du PPMS Risques majeurs et la réalisation d'un exercice de simulation dans le courant de l'année scolaire demeurent nécessaires.

Vous noterez également que dans toutes les situations liées à un évènement majeur, une menace d'intrusion ou d'attentat, le numéro à joindre pour l'académie de Lille est celui du cadre de permanence du Rectorat : 06.25.04.46.15. Pour mémoire, le numéro de permanence de la DSDEN du Nord est le 03.20.62.33.00, celui de la DSDEN du Pas-de-Calais est le 03.21.23.33.00.

Pour vous accompagner dans ces démarches, je vous invite à prendre contact si besoin avec les personnes ressources indiquées dans la Fiche Synthétique Sécurité Sûreté jointe en annexe.

Les référents sûreté et mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire :

Monsieur GRUSON  
DSDEN Nord  
03.20.62.33.36  
[referentsurete59@ac-lille.fr](mailto:referentsurete59@ac-lille.fr)

Madame QUIGNON  
DSDEN Pas-de-Calais  
DSDEN Pas-de-Calais  
[referentsurete62@ac-lille.fr](mailto:referentsurete62@ac-lille.fr)



Valérie CABUIL